

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2022

Sont présents : Dominique GAHIER, Françoise MORIN, Nicolas PIQUET, Caroline DULAC, Christian LHUILLIER, Geneviève POINTELIN et Elisabeth VINIT.

Absents excusés : Denis MUNEROT pouvoir à Dominique GAHIER, Véronique CHARMASSON, Philippe FOURNIER

Secrétaire : Nicolas PIQUET

**1) Approbation du précédent compte-rendu : approuvé à l'unanimité.**

**2) Forêt : terrain d'assiette 2023**

Les coupes 38 39 et 40 (au-dessus du village) seront exploitées l'année prochaine, avec un volume estimé de 550 m<sup>3</sup> de résineux.

**3) Projet travaux 2023 :**

- Voirie :

- Chemin de Billon en très mauvais état

- Chemin du Vanet au carrefour avec la RD 249 : importante reprise en point à temps à prévoir.

- Carrefour Chemin du Vanet / Chemin Saunier : important travail de gestion des eaux pluviales et réaménagement du busage

- Chemin de Champaillon : Achat d'une parcelle boisée (900 m<sup>2</sup>) appartenant à M. Jouffroy Michel de Mesnay, située en bordure du chemin qui permettra une opération de remblaiement afin de consolider la voie en devers et dangereuse à la mauvaise saison.

- Chemin du Chaumoï pour la partie très dégradée jusqu'à l'entame du chemin des Bouleux : création de revers d'eau, rechargement de la chaussée, arasement de bas cotés et réhabilitation de fossés.

- Bordures :

> Rue de l'école entre l'alambic jusque devant chez Giboudeaux, en attente de la fin des travaux d'ENEDIS

> Quartier Chanoux et Rosières : Reprendre les parties dégradées par l'érosion provoquée par les eaux pluviales

- Sécurité entrée d'agglomération :

Installation d'un radar pédagogique fixe à l'entrée nord du village (Quartier de l'Abbaye), en fonction du coût fonctionnement via panneaux solaire ou raccordement électrique sur réseau. Une visite sur place sera organisée le 14 décembre avec la société signaux GIROD.

- Rénovation de l'éclairage public : 4ème tranche

**4) Employés communaux : Mise en place de l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E) :**

Mis en œuvre dans les collectivités locales, le régime indemnitaire tend résolument à la valorisation des fonctions exercées par les agents, ainsi qu'à la reconnaissance des parcours professionnels et des acquis d'expérience. Il est mis en place au prorata du nombre d'heures indiqué dans le contrat de travail de chaque salarié.

## 5) Projet du chalet : Vente du bâtiment

Passage du prix de vente à 50 000 € pour ce dossier uniquement afin d'accompagner les porteurs de projet dans leur plan de financement.

Vote à bulletin secret : Pour : 5 - Contre : 1 - Abstention : 1 et 1 bulletin blanc

En vue de la vente du terrain, il est nécessaire de confirmer le bornage : Le devis présenté du cabinet Colin pour un montant de 1510 € est validé par le conseil municipal.

### Questions et informations diverses :

- SICTOM : Révision du rôle des ordures ménagères, en cas de questions se référer en mairie. Pour rappel, en cas de changement dans la composition du foyer, merci de le signaler en mairie. La lettre d'infos n°2 du SICTOM sera distribuée dans chaque boîte aux lettres en même temps que le compte-rendu.
- Le Repas du CCAS est fixé au **23 janvier 2023**, une réunion d'organisation aura lieu le 15 décembre 2022 en mairie.
- La subvention de l'état sollicitée pour le projet de la borne saunière est restée sans suite (25 %), l'information nous est parvenue le 1<sup>er</sup> décembre. Une aide de 25 % du Conseil Départemental a été accordée pour un coût total des travaux de 4872 €.
- Dispositif France Renov : nouveau service de rénovation de l'habitat, le service public de la rénovation de l'habitat, devient le point d'entrée unique pour tous les parcours de travaux : il donne aux Français un égal accès à l'information, les oriente tout au long de leur projet de rénovation et assure une mission sociale auprès des ménages aux revenus les plus modestes. Renseignements sur <https://france-renov.gouv.fr/>
- Festival des Nuits Rebelles : A l'initiative de la Communauté de Communes, ce festival est construit en étroite collaboration avec chaque commune et les associations locales ! Un des objectifs du festival est de valoriser le dynamisme de notre territoire, à travers la (re)découverte de communes jurassiennes et de leurs habitants. Ainsi, celui-ci aura lieu dans notre village le **16 juin 2023**
- Les vœux du maire auront lieu le **dimanche 8 janvier à 11H00** à la salle des fêtes
- Afin d'accéder librement à sa propriété située Chemin de Château Gimont, Mme Geneviève MORIN demande que la clôture entravant la voie d'accès soit retirée. Avec l'aval du conseil municipal, le maire avisera l'exploitant.

Levée de la séance : 22h25

Le prochain conseil municipal aura lieu le 5 janvier 2023

Le secrétaire



Le Maire

